

## Point Coronavirus sur secteur agricole et alimentaire

Maroc/Tunisie (06/04)

*FAM d'après informations SER / CAA de la zone*



**MAROC**

■ **Covid-19 et sécheresse : Le retour à la normale se consolide. Le ministère de l'Agriculture rassure.** Le plan anti-sécheresse lancé avec un appui financier de 1,5 milliard de DH évolue de manière satisfaisante. Sauvegarde de l'élevage, cultures de printemps et approvisionnement du marché en céréales, légumineuses, fruits et légumes, des volets sur lesquels les efforts se renforcent avec un suivi régulier sur le terrain, est-il souligné par la tutelle. L'objectif est d'assurer un stock confortable des denrées alimentaires et d'éviter le renchérissement des prix de produits de forte consommation.

### ■ **Les prix se stabilisent**

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, le ministère de l'Agriculture, précise que «la production agricole se poursuit normalement en respect total du calendrier visant un approvisionnement durable et en quantités suffisantes du marché, en produits agricoles et alimentaires. L'activité et la production agricoles se poursuivent normalement en termes de récolte et de nouvelles installations des cultures. Les opérateurs du secteur tout au long de la chaîne de production, de conditionnement, de transformation et de distribution maintiennent une cadence normale de leur activité. D'où le retour à la normale des prix de certains produits alimentaires qui avaient enregistré des hausses ponctuelles, alors ceux des produits agroalimentaires de grande consommation se stabilisent.

### ■ **L'approvisionnement en céréales et légumineuses sécurisé**

«L'approvisionnement du pays en céréales et légumineuses se déroule dans de bonnes conditions», constate le ministère. Les mesures prises en collaboration avec les opérateurs du secteur ont permis de sécuriser l'approvisionnement du pays et de répondre aux besoins. En effet, les importations de céréales et légumineuses ont renforcé les stocks et permis de les maintenir continuellement à un niveau permettant d'assurer une couverture de 3 à 4 mois selon le produit, particulièrement pour les blés, maïs, orge et légumineuses.

Il est à noter que l'accroissement conjoncturel de la demande en ces produits, particulièrement en farines et semoules, est largement satisfait grâce à l'augmentation des niveaux d'écrasement par les industriels. En effet, les minoteries ont répondu rapidement à la demande en renforçant la cadence des écrasements et de la distribution.

### ■ **De l'orge subventionnée pour l'élevage**

La campagne agricole actuelle connaît un déficit pluviométrique très important, réduisant l'apport des parcours de jachère et des cultures fourragères pour couvrir les besoins alimentaires du cheptel national. Pour faire face à cette situation, le ministère de l'Agriculture, a mis en place un programme de sauvegarde du cheptel consistant en la distribution de 2,5 millions de quintaux d'orge subventionnée au profit des éleveurs, pour un prix fixe de 2DH/kg. L'opération de distribution a commencé le 29 mars et se déroule dans des conditions conformes aux mesures de protection sanitaire tant au niveau du transport que de remise des bons d'enlèvement et de livraison aux éleveurs. En effet, une organisation dédiée reposant sur un système d'information, a été mise en place, mobilisant des commissions centrales et locales des services du ministère et des autorités locales.

### ■ Cultures de printemps: 50% du programme réalisé

Les assolements mis en place pendant la saison hivernale et en particulier pour les légumes de grande consommation (tomate, oignon et pomme de terre), dont la production est en cours, permettront de couvrir largement les besoins de consommation. Ceci, durant les mois d'avril et mai. Parallèlement, les semis des cultures de printemps évoluent normalement et les réalisations à fin mars ont atteint globalement 50% du programme établi. Le reste sera semé pendant le mois d'avril. La production attendue des cultures de printemps et celles d'été devrait couvrir largement les besoins de consommation pour la période juin-décembre.

### ■ Bon état sanitaire du cheptel

L'état sanitaire du cheptel national est jugé bon et un suivi de proximité est assuré sur l'ensemble du territoire par les services extérieurs de l'Office national de sécurité sanitaire de produits alimentaires. Ceci, avec l'appui des médecins vétérinaires privés. Quant à l'opération de vaccination qui a été lancée au mois de janvier, elle se poursuit pour couvrir la totalité du cheptel : bovin, ovin, caprin et camelin.

### ■ Coronavirus : Marjane signe un partenariat avec Glovo pour des livraisons à domicile.

*Pour mémoire : Marjane est un groupe marocain du secteur de la grande distribution. Première chaîne d'hypermarchés au Maroc avec 38 magasins et un CA de 11 000 MDH (989 M€). Marjane appartient au fond Al Mada (anciennement Société nationale d'investissement) qui est un fonds d'investissement privé marocain à vocation panafricaine. Son actionnariat est composé de plusieurs entreprises et fonds d'investissements marocains, et de quelques entreprises étrangères. Son principal actionnaire est Siger, la holding de la famille royale du Maroc*

En vertu de cet accord, Glovo Maroc assure désormais la livraison à domicile des **produits de consommation** courante de Marjane, tels que les fruits & légumes, la boulangerie, les produits laitiers, l'épicerie, et les produits d'entretien et d'hygiène. Soulignons que le service est déjà opérationnel sur la **plateforme Glovo** (sur l'appli mobile comme sur le site), avec la possibilité de commander et de se faire livrer juste après, payer en ligne ou à la livraison.

On apprend qu'il est possible aussi de commander dans la soirée et planifier sa livraison le lendemain. Force est de noter que ledit service est déjà opérationnel dans les grandes villes telles que Casablanca, Mohammedia, Rabat, Tanger, Fès, Marrakech, et Agadir. Il est important de souligner que le partenariat entre Glovo et Marjane s'accompagne de toutes les **mesures de sécurité** préconisées par les autorités dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Ainsi, les coursiers de Glovo sont équipés de masques, de gants et de solutions hydroalcooliques, tandis que les livraisons peuvent s'effectuer « sans contact » et « sans signature », limitant ainsi au maximum les interactions physiques.



## TUNISIE

### ■ Taux d'inflation : retour à la hausse après six mois de repli successif :

Le taux d'inflation a atteint 6,2% à fin mars 2020 contre 5,8% le mois précédent. Selon les derniers chiffres publiés, hier, par l'Institut National de la Statistique ([INS](#)).

Ce retour à la hausse du taux d'inflation après six mois de repli successif est dû essentiellement au retour de l'accélération du rythme des hausses des prix de l'alimentation.

Ainsi, les prix de l'alimentation ont augmenté de 5,1% en mars 2020 contre 3,7%. **Cette hausse est expliquée par la progression des prix des fruits (+13,8%), des poissons (+9,3%), des légumes (+5,7%) et des viandes (+5,1%).**

Le taux d'inflation sous-jacente (hors produits alimentaires et énergie) s'est établi à 7% en mars contre 6,9% en février et 6,8% en janvier 2020.

Les prix des produits libres (non administrés) ont enregistré une hausse de 6,3% contre 6,1% pour les prix administrés. **Les produits alimentaires libres ont connu une augmentation de 5,8%. Et ce, contre 1,5% pour les produits alimentaires administrés.**

### ■ La Tunisie limite l'ouverture des marchés de gros puis fait marche arrière :

Les ministères de l'Intérieur, du Commerce, des Affaires locales, de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche avaient annoncé dans un communiqué conjoint, que le travail des marchés de gros, sur l'ensemble du territoire de la république, se limitera, à compter du jeudi 26 Mars 2020, aux mardi, jeudi et samedi, pendant la période de confinement total. Ce communiqué faisait suite au décret gouvernemental n°o 156 du 22 Mars 2020, fixant les besoins essentiels et les dispositions nécessaires à la continuité des services vitaux, dans le cadre de l'application des mesures du confinement total, en vue de prévenir la propagation du Coronavirus. Mais, après une semaine, cette mesure a été assouplie car trop de superettes se sont trouvées à cours de produits alimentaires frais et ont décidé de fermer leurs boutiques. Devant le risque de pénurie alimentaire, le gouvernement a fait marche arrière et a assoupli les jours d'ouvertures. Pour mémoire, l'achat moyen quotidien du Tunisien ne dépasse par 15 Dinars (soit moins de 5 €/jours).

### ■ L'impact positif de COVID- 19 sur le commerce en ligne en Tunisie :

Le consommateur tunisien a limité son temps passé dans les lieux publics, plusieurs activités comme les achats en ligne, les services de livraison, les aliments en conserve devraient bénéficier en 2020 des effets du COVID-19. Le Tunisien qui a la possibilité d'être connecté, s'est tourné vers les achats en ligne parce qu'il veut rester loin de la foule et limiter ses achats dans les supermarchés et les centres commerciaux. Les statistiques récentes, entre le 01 Février et 27 mars 2020 ont montré que 73% des consommateurs tunisiens ont mené des achats en ligne au moins une fois au cours de ces 2 derniers mois ([INS, 2020](#)). Ceci est causé par l'anxiété focalisée sur l'épidémie.

### ■ Confinement : Mesures exceptionnelles pour faciliter le déplacement des agriculteurs

Les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture ont annoncé, lundi 30 mars, de nouvelles mesures exceptionnelles visant à faciliter le déplacement des agriculteurs et des ouvriers agricoles durant la période du confinement total décrété pour contrer la propagation du Coronavirus dans le pays.

Ces mesures, s'inscrivent dans la volonté de poursuivre l'approvisionnement des marchés en produits agricoles, indiquent les deux ministères dans un communiqué conjoint.

Ainsi, tout agriculteur souhaitant se déplacer durant cette période de quarantaine est appelé à présenter une attestation d'exercice d'une activité agricole qui doit être délivrée par les structures professionnelles agricoles.

Ce dernier a la possibilité de fournir l'un des documents suivants si jamais il se retrouve dans l'incapacité d'obtenir cette attestation :

- Carte d'identité nationale mentionnant obligatoirement le métier ou le statut d'agriculteur
- Titre de propriété ou contrat de location du terrain agricole
- Taxe de la circulation des véhicules à caractère agricole
- Certificat de vaccination pour les jeunes éleveurs
- Quittance d'approvisionnement des marchés de gros en légumes
- Certificat d'exploitation délivré par le Omda.
- Permis de pêche pour les pêcheurs
- Reçu de transport des poissons aux marchés